

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 521

Artikel: Multinationales : l'infiltration
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016689>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Opposition à Kaiseraugst

Les Suisses et les Suissesses boudent les urnes, c'est un fait. Mais cet abstentionnisme de plus en plus prononcé, et de plus en plus préoccupant, n'empêche pas des groupements et mouvements de toutes tendances, et de plus en plus nombreux, de solliciter la population de prendre ses responsabilités en intervenant directement dans la vie politique et sociale.

La semaine dernière, nous répercutons l'initiative prise par les organisations de locataires au chapitre des économies d'énergie.

Aujourd'hui, voici une action menée sur le front du nucléaire, sur la lancée des dispositions adoptées au début de l'année. C'est le comité de soutien à l'initiative pour un contrôle démocratique du nucléaire, région Vevey, Montreux et environs (adresse utile: Es Chaux, 1801 Les Monts de Corsier) qui demande un engagement personnel d'opposition à la construction de Kaiseraugst. La lettre-type qu'il recommande d'envoyer à la Chancellerie fédérale, à l'adresse du Conseil fédéral, nous citons:

Opposition à l'autorisation générale pour la construction de la centrale nucléaire de Kaiseraugst.

Me référant à la loi atomique modifiée, art. 5, al. 2 et 4, je fais opposition à l'autorisation de construction de la centrale nucléaire de Kaiseraugst et demande que le Conseil Fédéral refuse cette autorisation.

Raisons:

Energie Nucléaire Kaiseraugst SA prétend que la clause du besoin est satisfaite en s'appuyant sur le rapport de la Commission fédérale de la conception globale de l'énergie (GEK) et le rapport dit "des dix" de l'Union des Centrales Suisses d'Electricité, de juin 79. Les prévisions d'augmentation de consommation que l'on trouve dans ces rapports ne sont que des hypothèses et rien ne permet de les étayer.

En effet, on ne peut pas extrapoler à partir de la croissance antérieure.

La contribution des énergies alternatives y est largement sous-estimée. Les ressources renouvelables ne sont pas exploitées et aucun effort n'a été fait par la Confédération, les compagnies d'électricité, les institutions fédérales ou cantonales pour les mettre en valeur. Le potentiel de ces ressources dépasse largement la puissance de la CN Kaiseraugst et peut être mis à disposition plus rapidement et à moindre frais.

Actuellement la Suisse exporte de l'électricité.

Environ la moitié de notre consommation d'énergie primaire correspond à du gaspillage (mauvaise isolation, mauvaise utilisation de la ressource, pertes diverses) que l'on peut éviter. L'effet modérateur des économies d'énergie ne peut pas encore être apprécié pleinement. Le fait que la GEK était présidée par M. Michael Kohn fait douter de l'objectivité de la Commission dont les recommandations doivent être considérées avec beaucoup de prudence. Les prévisions officielles sont donc unilatérales et inutilisables pour démontrer le besoin.

Référence: Concept énergétique suisse présentée par les organisations de protection de l'environnement et la Fondation Suisse pour l'Energie (au-delà de la contrainte des faits). De plus, les expériences de Harrisburg et les plans d'urgence inexistant en Suisse montrent qu'en cas de panne, pouvant conduire à une catastrophe, l'évacuation de la population est impossible.

Le problème des déchets n'est pas résolu et on ne peut compter que sur l'étranger pour prendre nos déchets en charge. La mise en sécurité de ces déchets pendant des millénaires dans un pays à population dense et dans des conditions géologiques incertaines est une illusion. La concentration de centrales nucléaires dans la région bâloise est irresponsable. Je m'oppose également à la construction de telles centrales dans les parties françaises et allemandes de la Regio basiliensis.

L'infiltration

L'"infiltration" des sociétés multinationales dans les institutions spécialisées des Nations Unies, on en avait eu un exemple typique avec l'affaire de la FAO en 1978. Cette tentative-là ayant momentanément échoué, les multinationales tentent aujourd'hui de s'infiltrer à titre de partenaire officiellement reconnu dans le Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud), par le biais d'un organisme réputé "non-lucratif" qui regroupe une centaine de multinationales et dont le nom est le Centre de développement industriel. Tout cela est maintenant connu.

La Confédération mondiale du travail (CMT) attire maintenant l'attention sur d'autres manœuvres sujettes à caution et qui ont aussi pour cadre l'ONU. Son diagnostic: "D'une manière ouverte ou clandestine, les pratiques des multinationales se poursuivent. Cela est bien connu pour le GATT, le Fonds monétaire international, la Banque Mondiale ou l'OMPI (Office des Nations Unies pour la propriété intellectuelle), mais c'est également vrai pour l'ONUDI ou la CNUCED. Cette pratique se confirme surtout dans les réunions techniques ou de négociations. Tout le "business" concerné est directement présent dans certaines délégations gouvernementales."

Il suffit en effet, pour illustrer les affirmations de la CMT, de compulser les listes des délégations gouvernementales en cause, parties à des négociations internationales récentes. On constate ainsi, par exemple, que pour la conférence sur le cacao (juillet dernier), plus de quarante représentants de sociétés multinationales du secteur (comme Nestlé — présente à la fois dans la délégation des Etats-Unis et dans celle de la Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord! —, Cadbury, Schweppes, Rowntree, Mackintosh, Mitsubishi et Mars, entre autres) faisaient partie des délégations envoyées par les Etats participants.